

DÉPARTEMENT de l'HÉRAULT



MAIRIE de PERET  
34800

## Arrêté du Maire 2022/135

### PORTANT REGLEMENTATION DU STATIONNEMENT PARKING HALLE AUX SPORTS

Le maire de la ville de PERET

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles : L. 2212-1, L. 2212-2 et 2213 – 2 ;  
Vu le Code de la voirie routière ;  
Vu le Code de la route et notamment les articles R 411-5 et R 417-10 ;  
Vu le nouveau Code pénal, notamment ses articles 131-13 et R 610-1 à R. 610-5 ;  
Vu la manifestation « Fête de la Musique » organisée par l'école de musique municipale de PERET le 17 juin 2022 sur le parking de la halle aux sports ;  
Considérant qu'il importe dans un but de sécurité de réglementer le stationnement pendant cette manifestation sur le parking susnommée;

### ARRETE

#### Article 1

Le stationnement sera interdit à tout véhicule vendredi 17 juin 2022 à partir de 7h.

#### Article 2

La fête de la musique sera encadrée sous la responsabilité de l'école de musique de PERET.

#### Article 3

Toute infraction aux dispositions du présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Tout véhicule gênant pourra être enlevé par la fourrière ou sera passible d'amende.

#### Article 4

Madame le Maire, Madame la secrétaire, Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Clermont-l'Hérault, Messieurs les Agents du Service Technique sont chargés chacun en ce qui les concerne, de l'application du présent arrêté.

#### Article 5

Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur et dans la commune de PERET.

## Article 6

Conformément à l'article R421-1 et suivants du code de la justice administrative, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de MONTPELLIER dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Fait à PERET, le 09/06/2022.

Le Maire,



Isabelle SILHOL.